

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE
DU MARDI 22 JUIN 2015**

Sous réserve de validation par le prochain conseil d'établissement

Membres présents avec voix délibérative :

Administration :

M. ALMOSNINO, proviseur, président du conseil d'établissement
M. DERAMBURE, proviseur adjoint
M. VANZI, directeur administratif et financier
M. MARCELLET, directeur du cycle 3
Mme LE BRAS-LESTREMAU, directrice des cycles 1 et 2

Représentants du personnel enseignant :

M. AUGIE, représentant des personnels enseignants du 2nd degré, SNES-FSU
M. GIMENEZ, représentant des personnels enseignants du 2nd degré, STEPV
M. DI SALVO, représentant des personnels enseignants du 2nd degré, SNES-FSU, suppléant
M. CARRAT, représentant des personnels enseignants du 1er degré, SNUipp-FSU
Mme SOTO, représentante des personnels enseignants du 1er degré, STEPV-UGT

Représentants du personnel administratif et de service :

Mme LLAVATA, représentante des personnels administratifs et de service, STEPV
Mme MARTI, représentante des personnels administratifs et de service, STEPV

Représentants des parents d'élèves :

M. ALVAREZ MOLINA, représentant des parents d'élèves A.P.A
M. FORRIOL, représentant des parents d'élèves A.P.A
Mme PICO GOURSOLLE, représentante des parents d'élèves A.P.A
Mme MEUNIER FORTUNE, représentante des parents d'élèves du groupement des parents indépendants
M. VAN LANGHENHOVE, représentant des parents d'élèves du groupement des parents indépendants

Autres membres présents avec voix consultative :

M. BROSETA, consul honoraire de France à Valence
Mme GUEVARA, directrice technique des études espagnoles
Mme VALLDECABRES, conseillère consulaire
Mme SEE, conseillère consulaire

Membres excusés

M. le Conseiller de coopération et d'action culturelle.
M. GOMEZ, conseiller principal d'éducation.
Mme GOURGUES, présidente de la société française de bienfaisance
Mme BORSO DI CARMINATI, représentante des parents d'élèves A.P.A
M. LOPEZ, président de l'association des anciens élèves
M. PANTHENE, coordonnateur délégué de la direction de l'AEFE
M. BERTE, conseiller consulaire
M. RALLE, conseiller consulaire
M. LABEUR, conseiller consulaire
M. LAVARDE, conseiller consulaire
M. HUSS, conseiller consulaire

Membres absents :

M. FONS D'OCON, vice- président du CVL

Mlle RAUSA MARTIN, représentante des élèves
M. FORQUES, représentant des élèves
M. TEULIERE, directeur de l'institut français de Valence

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05.

M. DERAMBURE, proviseur adjoint, est nommé secrétaire de séance.
M. VAN LANGHENOVE, représentant des parents d'élèves du groupement des parents indépendants, est nommé secrétaire de séance adjoint.

Mme Joëlle Sées, conseillère consulaire est invitée à prendre la parole pour sa première participation au conseil d'établissement. Elle explique sa fonction et remercie la direction pour l'accueil qui lui a été réservé.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire du 31 mars 2015**
- 2. Compte rendu du conseil d'Ecole du 2 juin 2015**
- 3. Compte rendu du conseil du second degré du 10 juin 2015**
- 4. Bilan du fonctionnement des associations**
- 5. Bilan des actions 2014-2015 du projet d'établissement**
- 6. Actions pilotes 2015-2016**
- 7. Règlement intérieur 2015-2016**
- 8. Préparation de la Rentrée 2015/2016**
- 9. Calendrier de la rentrée**
- 10. Conventions**
- 11. Informations diverses**
- 12. Bilan du Plan triennal d'investissement**
- 13. Frais de scolarité 2016-2017**
- 14. Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire du 31 mars 2015

Aucune remarque sur le compte rendu du conseil d'établissement du 31 mars 2015.
Il est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu du conseil d'Ecole du 2 juin 2015

(voir document joint en annexe)

3. Compte rendu du conseil du second degré du 10 juin 2015

(voir document joint en annexe)

4. Bilan du fonctionnement des associations

Association sportive:

Le proviseur rappelle que les enseignants d'EPS disposent de 3 heures hebdomadaires dédiées à l'association sportive dans leur temps de service. Quatre activités principales (rugby, windsurf, athlétisme et danse) sont proposées au lycée pour les élèves du CM2 à la Terminale.

L'association compte 260 élèves adhérents, soit 25% de l'effectif concerné. Cette moyenne est nettement supérieure à celle des établissements de France. Il semble cependant possible de pouvoir promouvoir encore plus le sport scolaire au sein du projet d'établissement, par le biais de convention avec les clubs sportifs.

Mme LE BRAS-LESTREMAU, directrice des cycles 1 et 2, souhaite rappeler que le but poursuivi par les clubs n'est pas toujours celui de la promotion du sport mais est plutôt axé sur la compétition.

Foyer socio-éducatif:

Le FSE constate une baisse des adhérents en 2014/2015, sans doute liée à la faible disponibilité des élèves du collège entre 14h et 15h. Il pourrait être proposé de l'ouvrir le soir.
Pour clarifier ses statuts, le FSE devra tenir une assemblée générale en septembre.

IDEF : activités périscolaires du mercredi après-midi

227 élèves inscrits de la GS au CM1

Il est nécessaire de modifier et amplifier les activités en français. Le manque d'animateurs francophones que l'IDEF ne semble pas en mesure de recruter empêche de proposer des activités en français. Il est nécessaire de voir si l'APA pourrait reprendre les activités l'IDEF. Une étude a démontré qu'avec les cotisations et les prix des activités, il est possible de couvrir les salaires des animateurs et d'un poste administratif à 50%.

Le proviseur souhaite que la faisabilité d'une étude soit menée conjointement entre le lycée et les parents d'élèves, autour d'un projet pédagogique commun, au centre des préoccupations des acteurs de la communauté éducative.

M. CARRAT, représentant des personnels enseignants du 1er degré, SNUipp-FSU souhaite informer les membres du conseil que les problèmes ne sont pas nouveaux avec l'IDEF.

APA : activités périscolaires du vendredi après-midi

70 élèves inscrits pour les quatre activités du vendredi après-midi

Le proviseur réitère sa proposition d'épauler l'APA au niveau du projet éducatif et pédagogique pour qu'elle prenne en charge globalement les activités périscolaires.

5. Bilan des actions 2014/2015 projet d'établissement

Le proviseur présente le bilan des actions du projet d'établissement 2012-2015 (cf. tableau joint en annexe).

De nombreuses actions ont été menées en 2014/2015.

Le projet d'établissement 2012/2015 touche à sa fin. Il conviendra d'en tirer un bilan à la rentrée prochaine et d'envisager les axes du projet d'établissement 2015/2018, même si globalement les objectifs affichés en 2012 semblent globalement atteints.

Les tableaux récapitulatifs des actions ont été présentés au conseil d'école et au conseil du second degré.

Elles ont eu lieu dans les domaines suivants:

Maitrise de la langue,

Mathématiques

Développement durable,

Parcours citoyen

En ce qui concerne les certifications en langues :

Français : les élèves de 1ère ont passé le DELF B2 pour la plupart et le DALF C1 pour certains avec succès.

Anglais : les élèves de terminale ont été présentés au FIRST B2, les élèves de seconde au PET B1.

Espagnol : contact a été pris avec l'institut Cervantès, qui ne propose pas encore de DELE scolaire mais un DELE tout public qui n'est pas satisfaisant pour les élèves du lycée. Seuls les élèves non hispanophones seraient concernés.

Allemand : rien n'est prévu.

Le proviseur rappelle que le conseil d'établissement, dans sa séance de juin 2013, avait voté pour la prise en charge, dans le cadre du projet d'établissement, de la certification en français et en anglais. Il rappelle à tous les membres que le lycée n'est pas une école de langues et qu'il n'a pas vocation à préparer les élèves à la certification. Il rappelle également que ce sont les professeurs et non les parents qui sont le plus à même d'évaluer le niveau de certification auquel peuvent raisonnablement prétendre les élèves.

Mme GUEVARA, directrice technique des études espagnoles précise que la certification est proposée aussi en **Valencien**.

6. Actions pilotes 2015-2016

Cinq actions pilotes ont été transmises aux services concernés de l'AEFE pour validation : quatre actions pédagogiques pilotes (APP) et une action pilote en orientation (APO).

APP :

- Tablette numérique: expérience en PS/MS et CP
- Projet COPVAL. Réunir à Valence sur le site de la base de l'ONU, un élève délégué/établissement/Europe du sud sur le réchauffement climatique, sur le modèle de la COP21. Cette APP s'adresse aux lycéens (2de, 1ère et Terminales). C'est à la fois un travail sur l'environnement, sur l'économie, sur l'éloquence, en lien avec l'actualité. C'est un projet très ambitieux. Ce projet rejoint les programmes de SVT, sciences économiques et sociales, français et histoire géographie.
- Robotique en classe de seconde.
- Classes de seconde à pédagogie inversée,

APO : Semaine de l'orientation fin janvier 2016.

7. Règlement intérieur 2015-2016

Le proviseur propose un changement dans l'article 10 du règlement intérieur, après la demande faite par l'APA en conseil du second degré :

Rédaction actuelle :

Cas particuliers :

- Les élèves **externes** peuvent quitter le lycée lorsqu'ils n'ont plus cours en fin de demi-journée dans la mesure où les parents ont donné une autorisation écrite au Conseiller principal d'éducation (C.P.E.)

- Pour les élèves **demi-pensionnaires**, en cas **d'étude régulière** en fin de journée, et suite à une demande écrite des parents remise au C.P.E., les élèves peuvent quitter seul l'établissement sans passer par la Vie Scolaire.

En cas **d'étude irrégulière** en fin de journée, un élève demi-pensionnaire ne pourra quitter l'établissement que s'il a été autorisé préalablement par écrit par ses parents et si un adulte clairement mandaté vient le récupérer auprès du bureau de la vie scolaire. Aucune lettre ne pourra se substituer à la présence d'un adulte. (Cf. circulaire du 25/10/1996)

Un panneau d'affichage annonçant les absences des professeurs est à disposition des élèves qui doivent le consulter régulièrement.

Quand ils n'ont pas cours, les élèves du collège sont pris en charge par la vie scolaire. Ils se rendent en salle d'étude et éventuellement au C.D.I.

Rédaction proposée (les modifications apparaissent en couleur rouge) :

Cas particuliers :

- Les élèves **externes** peuvent quitter le lycée lorsqu'ils n'ont plus cours en fin de demi-journée dans la mesure où les parents ont donné une autorisation écrite au Conseiller principal d'éducation (C.P.E.)

- Pour les élèves **demi-pensionnaires**, en cas **d'étude régulière** en fin de journée, et suite à une demande écrite des parents remise au C.P.E., les élèves peuvent quitter seuls l'établissement sans passer par la Vie Scolaire.

En cas d'étude irrégulière en fin de journée, les élèves demi-pensionnaires de 4^{ème} et 3^{ème}, n'empruntant pas le transport scolaire, ne pourront quitter l'établissement que s'ils ont été autorisés préalablement par écrit par leurs parents. Les élèves demi-pensionnaires de 6^{ème} et 5^{ème}, n'empruntant pas le transport scolaire, ne pourront quitter l'établissement que s'ils ont été autorisés préalablement par écrit par leurs parents et si un adulte clairement mandaté vient les récupérer auprès du bureau de la vie scolaire. Un panneau d'affichage annonçant les absences des professeurs est à disposition des élèves qui doivent le consulter régulièrement.

Quand ils n'ont pas cours, les élèves du collège sont pris en charge par la vie scolaire. Ils se rendent en salle d'étude et éventuellement au C.D.I.

M. CARRAT souhaite signaler le risque, pour un enfant de 12 ans, de bénéficier d'une heure de temps libre avant le départ des autobus scolaires.

Le proviseur propose de soumettre le nouveau règlement intérieur 2015-2016 au vote.

M. CARRAT indique qu'il ne souhaite pas participer au vote.

Le règlement intérieur 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

8. Préparation de la Rentrée 2015/2016

a) Structure: (voir document joint)

A la rentrée 2015-2016, 74 divisions sont prévues, soit une de plus qu'en 2014-2015.

Une augmentation significative des effectifs est à noter, avec une arrivée massive d'élèves, majoritairement de nationalité française, en 6ème, 3ème et en 2de.

Mme SOTO, représentante des personnels enseignants du 1er degré, STEPV-UGT souhaite faire remarquer le nombre élevé des élèves en classe de GS, 3 classes à 29 et une à 30.

Les prévisions sont de 2029 élèves au total. Le proviseur précise qu'il est raisonnable de faire une prévision aux alentours de 2000 élèves, compte-tenu des désistements probables de l'été.

D'un point de vue économique, cette progression offre une marge de manœuvre financière substantielle, qui pourrait permettre de maintenir les investissements et projets tout en maintenant une augmentation raisonnée des frais de scolarité.

Pour le niveau de 1ère S, le proviseur annonce qu'il proposera certains dédoublements dans les disciplines qui n'en prévoient pas.

b) Tableau des emplois (voir document joint)

Le proviseur explique que le plafond d'emploi des recrutés locaux est fixé par l'AEFE à 108 équivalents temps plein (ETP). Le lycée consommera, à la rentrée prochaine, environ 107 ETP, ce qui permettra, compte tenu de la marge d'un ETP, d'effectuer les éventuels ajustements nécessaires à la rentrée.

M. CARRAT souhaite revenir sur le tableau des effectifs. Il constate des effectifs importants en classe de CM2.

Le proviseur explique que cette cohorte, qui entre en CM2 à la rentrée prochaine, posera problème tout au long de sa scolarité, parce que, à l'origine, elle excédait déjà 160 élèves.

En ce qui concerne l'arrivée importante d'élèves de nationalité française, le proviseur explique qu'il est difficile d'identifier les raisons d'expatriation de ces français et pour quelle durée.

Le proviseur confirme qu'il doit exister un travail de réflexion sur ces classes à 29/30, et que c'est tout le travail des personnes de ce conseil.

Le proviseur précise cependant qu'il faut aussi prendre en compte la logique économique : on ne peut à la fois endiguer l'augmentation des frais de scolarité et créer des classes donc des emplois. L'effet structure permet une réelle marge de manœuvre

Le proviseur est ouvert à de nouvelles propositions si elles existent.

Il précise qu'avec cette marge de manœuvre, la direction pourra présenter une augmentation raisonnée des frais de scolarité, reprendre le dialogue social avec les personnels recrutés locaux et maintenir une politique d'investissements ambitieuse

c) Carte des emplois des expatriés.

A la rentrée 2016-2017, les postes de proviseur et de directeur(trice) de l'école primaire (cycles 1 et 2) seront vacants.

Le proviseur propose le maintien de ces deux postes d'expatriés pour la rentrée 2016-2017.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour le maintien de ces deux postes d'expatriés.

d) Indemnités pour missions particulières.

Après avoir expliqué les modifications qui découlent du décret n° 2014-940 et 2014-941, le proviseur propose les indemnités pour missions particulières, qui, ne faisant pas partie du "face à face pédagogique", n'entrent plus dans les services des enseignants.

Indemnités pour mission particulière : propositions.

Laboratoire de Sciences Physiques + SVT + Techno	1 IMP	1250€/an
EPS coordination	2 IMP	2500€/an
PRIO	2 IMP	2500€/an
Référent cycle 3	1 IMP	1250€/an
Coordination disciplinaire : équipes <5	0 IMP	
Coordination disciplinaire : 4<équipe<8	1/2 IMP	625€/an
Coordination disciplinaire : équipe ≥8	1 IMP	1250€/an
DELF/DALF.	1 IMP pour 36 heures d'interrogation	1250€/an

* En ce qui concerne la concertation entre les professeurs d'histoire-géographie et les professeurs d'histoire, 1/4 IMP a été proposée par professeur et par niveau. Les professeurs d'histoire géographie des lycées français d'Espagne demandent à ce que cette concertation (0,25h par classe et par professeur actuellement) soit partie intégrante des services. Les chefs d'établissement et les personnels ont, chacun à leur niveau, interrogé l'AEFE sur ce dernier point. A ce stade, chaque établissement est en attente des directives.

Les propositions présentées par le proviseur ne font l'objet d'aucune remarque de la part des membres du conseil.

e) Options.

La direction exprime un sentiment mitigé sur l'implantation des deux langues vivantes, allemand et valencien, en classe de 4ème. Tout porte à croire que les options correspondent plus à une consommation abusive de la part de certains parents, plutôt qu'à un souhait des élèves de suivre telle ou telle option.

Par exemple sur les 40 demandes de latin en 5ème, une dizaine d'élèves seulement poursuivent en 4ème.

C'est pourquoi la direction propose de suivre l'option sur l'ensemble d'un parcours (latin de la 5ème à la 3ème, valencien/allemand de la 4ème à la terminale).

Il semble que l'on soit dans la consommation abusive de la part des parents.

9. Calendrier de la rentrée

Prérentrée des personnels le 1er septembre 2015.

Rentrée des élèves :

Le proviseur propose le même dispositif que cette année :

- Maternelles : rentrée échelonnée
- Élémentaire : rentrée pour tous, du CP au CM2, le 2 septembre à 8h55.

- Mercredi 2 septembre : 6èmes, 2ndes, 1ères, terminales.
- Jeudi 3 septembre 5èmes, 4èmes, 3èmes

10. Conventions

Le proviseur propose de signer une nouvelle convention avec le Club d'Athlétisme de Burjassot, qui permettrait aux élèves fréquentant l'association sportive, d'utiliser des installations de qualité, aux normes officielles. Le club de Burjassot ne demande aucune participation financière à la mise à disposition de ces installations. Aucune objection n'est formulée par les membres du conseil.

Le proviseur propose de dénoncer la convention avec la Fondation du Valencia Club de Fútbol. Plusieurs anomalies ont été constatées, trop d'abus de non respect de la convention de la part de cette Fondation. Le proviseur propose à l'APA de prendre en charge l'activité deux fois par semaine en essayant de garder les horaires 17h00-18h45. Aucune objection n'est formulée par les membres du conseil.

Le proviseur propose de reconduire les autres conventions: IDEF, Volley Paterna, Rugby Club de Valencia, Club de Windsurf hispano frances et Mi Chalet. Aucune objection n'est formulée par les membres du conseil.

11. Informations diverses

Résultats du BAC 2015

Les résultats sont les suivants pour cette session 2015 : 98% de reçus dont 13 mentions Très Bien, 23 mentions Bien et 26 mentions Assez Bien

Salle polyvalente:

Le calendrier a été reculé de deux mois principalement en raison des élections municipales et aux autonomies en Espagne. Ce qui implique une rentrée des élèves sans difficultés matérielles liées au chantier. L'appel d'offres pour travaux aura lieu en Juillet, l'installation du chantier est prévue la deuxième semaine d'octobre. On peut donc espérer que les travaux de démolition pourront commencer pendant les vacances de Toussaint.

Pour répondre à la création d'un groupe de travail, proposé par les parents d'élèves, le proviseur répond qu'un tel groupe de travail ne paraît pas être nécessaire dans la mesure où la direction aura une réunion de chantier hebdomadaire.

Un compte-rendu sera fait chaque 15 jours, puis une fois par mois. Pour n'importe quel problème, le proviseur propose qu'un courriel lui soit envoyé, avec M. VANZI en copie.

Au plan économique, il a été prévu 10% de marge (120.000 euros) pour les imprévus. Aucun dépassement de l'enveloppe allouée ne pourra être autorisé.

De fait, les sondages des sols effectués se sont révélés mauvais, d'où l'obligation de fondations particulières dont le surcoût sera pris sur cette enveloppe.

Le proviseur propose un Conseil d'Etablissement extraordinaire sur la salle polyvalente à mi chemin. M. VANZI précise qu'au plan financier il n'a pas de dépassement envisagé, que c'est un projet minimaliste en terme de maintenance et qu'il s'appuie sur des matériaux de bonne qualité et de développement durable.

A la question des enseignants, le proviseur répond que le parking des personnels sera augmenté de 17 places.

M. CARRAT s'interroge sur les difficultés de stationnement pendant la période des travaux pour les personnels. Le proviseur lui rappelle que nous sommes un service public et qu'il n'y aura pas de service de voiturier mis en place par le lycée. Chacun devra prendre ses responsabilités afin d'arriver à l'heure et de prévoir son stationnement.

Les représentants de l'APA demandent si les terrains avoisinants sont privés.

Le proviseur répond par l'affirmative, le seul accord envisageable serait avec K7, mais avec un problème de navette.

Les représentants de l'APA proposent d'étudier la location du terrain annexe au lycée pendant la période des travaux, de prendre contact avec la mairie ainsi qu'avec l'association du quartier afin d'obtenir une aide en ce sens.

Poids des cartables:

M. FORRIOL, représentant des parents d'élèves A.P.A, présente les résultats de l'étude proposée par l'APA, menée conjointement avec M. DERAMBURE, proviseur adjoint.

On note un excès de poids des cartables des élèves de 6ème et 5ème.

Des mesures ont été pensées pour la rentrée (partager les livres entre deux élèves, alléger le poids des fournitures).

Les professeurs seront sensibilisés par la direction avant la rentrée.

L'achat de série de livres par le lycée et la mise en place de manuels numériques devraient avoir un impact important sur le poids des cartables.

Les résultats de cette étude seront publiés sur le site internet du lycée.

Nouveau site internet du lycée :

Le proviseur présente aux membres du conseil le projet de nouveau site internet qui sera plus clair et plus convivial.

Blog français/espagnol :

C'est le fruit d'une collaboration entre M. TRUMMEL (professeur de français) et M. ALVAREZ, (représentant des parents d'élèves).

C'est un outil très intéressant pour les élèves qui sont isolés linguistiquement, c'est un site avec beaucoup d'informations pour l'apprentissage de la langue.

12. Bilan du Plan triennal d'investissement

M. VANZI rend compte du bilan d'étape du plan triennal d'investissement.

- Climatisation du primaire finalisé.
- Amélioration de la sécurité informatique
- Laboratoire de sciences
- Entrée indépendante pour la maternelle pour la rentrée prochaine

Prévisions d'investissement 2ème semestre 2015:

- Deuxième laboratoire,
- Etude de réhabilitation de la structure des tambours,
- Poursuite de la modernisation du parc informatique,
- Renforcement de la sécurité informatique.

13. Frais de scolarité 2016-2017

La direction propose une augmentation de 0,5 % des frais d'écologie et le maintien des frais liés à la demi pension pour l'année scolaire 2016-2017.

La direction se dit avoir été à l'écoute des parents et de leurs représentants.

Les frais de première inscription sont inchangés.

14. Questions diverses

Questions des personnels enseignants, SNES-FSU :

Suite à la généralisation de la classe de sixième sans notes, les prochains professeurs de 6ème ont-ils l'obligation d'évaluer uniquement par compétences ?

Le proviseur refuse l'appellation classe sans note utilisée, caricaturale, selon lui.

Elle sera mise en place pour toutes les 6^{ème}.

Il ne s'agit pas d'une classe sans note mais d'une approche différente de l'évaluation, par compétences, qui permet à l'élève de mieux comprendre ses progrès, d'une évaluation positive et encourageante plutôt que d'une évaluation sanction. D'ailleurs, le logiciel utilisé, Sacoche, propose une note sur les compétences acquises en fin de trimestre.

Le proviseur indique qu'il s'agit d'un des points traités dans le projet d'établissement et qu'il ne comprend pas bien qu'un personnel souhaite se soustraire, individuellement, à la politique générale de l'établissement.

Le proviseur précise qu'il espère que cette question est isolée, ce que lui confirment les représentants des professeurs.

M. CARRAT précise que les enseignants du primaire utilisent cette évaluation par compétences depuis plusieurs années, et qu'elle donne entière satisfaction.

Les professeurs pourraient-ils avoir accès aux courriers électroniques des parents dans l'ENT ?

Le proviseur indique que les professeurs ont déjà accès aux listes de diffusion des parents d'élèves.

Pourrait-on modifier les horaires pour que le cours en M3 soit vraiment une séance de 55 min, changer 11h05-12h00 en 11h05 1ère sonnerie et début du cours à 11h10 jusqu'à 12h05 ; puis 12h10-13h05 ?

Cette question a été traitée en conseil du second degré où il a été décidé d'introduire une sonnerie à 11h03 pour aviser les élèves de la remontée en cours après la récréation.

Questions des parents d'élèves, APA :

Même si toutes les situations de harcèlement entre les élèves à l'intérieur de l'Établissement n'arrivent pas jusqu'à la Direction du Lycée, la réalité n'est pas la même et la rumeurologie sur ce sujet entre les parents est constante. Sachant que la Direction du Lycée est spécialement sensible à ce problème, nous demandons la création d'un groupe de travail qui puisse regrouper les données, faire un suivi responsable et chercher les meilleures solutions pour les harcelés et les harceleurs. L'APE pourrait recueillir les informations des parents pour les faire arriver au groupe de travail créé. Ce groupe de travail pourrait traiter aussi des situations vécues récemment comme celle des enregistrements d'images à contenu peu éducatif à l'intérieur de l'Établissement, distribuées postérieurement par les réseaux sociaux.

Le proviseur adjoint répond que, dès la rentrée, un projet de travail soit lancé auprès des enseignants et des personnels avec la psychologue, sur le rôle à jouer, sur le dépistage de ces cas. Un travail sera fait dans les classes (en s'appuyant sur les vidéos du Ministère de l'Éducation Nationale). Un groupe de travail sera constitué avec des professionnels, mais sans les parents.

Le Proviseur pense que l'APA ne doit pas recueillir les cas présumés de harcèlement, mais que ceux-ci doivent être signalés aux CPE directement.

Un protocole sera élaboré avec les professionnels.

Une attention particulière sera apportée sur la formation des enseignants et surveillants.

Pendant les dernières semaines nous avons reçu de nombreuses plaintes sur la façon dont le Lycée a organisé l'emploi du temps des élèves n'ayant pas cours puisque leurs enseignants étaient consacrés aux épreuves du BAC. Les parents pensent qu'ils y auraient d'autres alternatives à la permanence ou au retour des élèves à la maison, qui seraient plus éducatives (films commentés, cours de rattrapage avec des enseignants autres que les titulaires,...).

Lorsque les examens sont lancés, la direction cherche à concentrer les cours de façon à ce que les élèves n'aient pas d'attente en cours de journée.

C'est un travail conséquent qui nécessite un emploi du temps modifié chaque semaine.

Si pendant le dernier mois, on remplace les enseignants titulaires pour que les élèves n'aient pas trop de permanence, cela représente un coût qui n'est pas prévu au budget. Si c'est un souhait des familles, il faut être cohérent sur la demande de réguler les frais de scolarité d'une part et sur la demande d'avoir plus de remplaçants. Il faut chercher ensemble des alternatives qui puissent améliorer cette situation.

Questions des parents de la liste indépendante :

Devant la très controversée réforme du collège unique et la non moins controversée réforme des programmes en France, Quelles sont les conséquences immédiates pour le LFV à la rentrée 2015/2016 ? Et à moyen terme pour la rentrée 2016/2017 ? Existera-t-il un programme commun à tous les établissements d'Espagne ou au niveau de l'AEFE ?

Le proviseur répond que la réforme s'appliquera à la rentrée 2016-2017 et qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur le bien fondé de cette réforme.

Il est bien évident que tous les établissements français en Espagne appliqueront de la même manière la réforme du collège.

Après une année scolaire, où nous avons vécu des cas de violence et de harcèlement scolaire, il semble que le projet du lycée français sur ce thème sera prolongé l'année prochaine. Cette année cela a concerné principalement les 6^{èmes} et les 4^{èmes}. Est-il envisagé de traiter le sujet en cycle 2 et 3 où nous avons connu des cas de violence préoccupants?

Mme LEBRAS-LESTRÉMAU répond qu'il s'agit du travail quotidien mené dans le cadre du Vivre Ensemble et que l'apport d'intervenants extérieurs ne paraît pas indispensable.

Afin d'accompagner au mieux les familles nombreuses du LFV, peut-il être envisageable que les 10% de rabais sur la scolarité du troisième enfant soit en fait répercuter sur la scolarité des trois enfants ? Peut-on faire une étude afin d'évaluer le coût économique et les conséquences sur l'équilibre budgétaire d'une telle mesure ?

M. VANZI répond que cette étude pourra être menée et présentée à un conseil d'établissement ultérieur.

Le LFV a la chance de disposer de plusieurs terrains de sport, à quoi sert une telle installation, quand il manque les arceaux de panneaux de basket ? Peut-on envisager de remettre en état ces panneaux?

Les arceaux des paniers de basket ont été soudés deux fois par le service de maintenance du LFV. Le proviseur précise que ces paniers de basket, qui ne sont pas prévus pour se suspendre, ont été cassés du fait du mauvais usage de ces derniers par certains élèves.

Pour conclure, le proviseur tient à remercier M. MARCELLET pour le travail effectué pendant ces cinq années passées au lycée. Il remercie également toutes les personnes ayant participé au conseil d'établissement, particulièrement M. BROSETA, consul honoraire de Valencia, et Mme VALLDECABRES, conseillère consulaire. Il remercie tous les enseignants, les personnels du LFV ainsi que les parents d'élèves pour le travail effectué pour la réussite du 125^{ème} anniversaire du LFV et pour la réalisation parfaite d'un événement qui soude les gens entre eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le proviseur remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur présence.

Le Proviseur,
Président du conseil d'établissement,

Gilles ALMOSNINO

Le secrétaire adjoint de séance,

Pierre VAN LANGHENHOVE

Le secrétaire de séance,

Christophe DERAMBURE

